

MAIRIE DE THAIMS

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de THAIMS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bruno TAPON, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024

PRÉSENTS : MM. TAPON - NICOLLEAU - BAERT - BERTHELOT - KREMEUR et Mmes CHOLLET - MASSIEU

ABSENTS EXCUSÉS : M. BARITEAU - Mmes MAZAT (pouvoir à Mme MASSIEU) - BRET (pouvoir à Mme CHOLLET) - GELLIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MASSIEU

Adoption du Procès-Verbal – séance du conseil municipal en date du 16 avril 2024

20240607_01 Affiliation du Syndicat mixte pour le Schéma de la Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle Aunis au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime

Le Syndicat mixte pour le SCoT de La Rochelle a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique de Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des Collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention, décide d'émettre un avis favorable.

20240607_02 Modification des statuts du SDEER

Le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :
« *Sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise*

de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 8 avril 2024.

20240607_03 Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) – schéma communal

Vu les articles L.221332, L.2225-1 à L.225-4, R.2225-1 à R.2225-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ministériel en date du 15 décembre 2015 relatif au référentiel national de la Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par arrêté préfectoral en date du 17 mars 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-084 portant révision et approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie,

Le Maire rappelle que le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie doit être mis à jour suite à l'avis technique du Service D'Incendie et de Secours.

Le Maire rappelle les DECI déjà existantes à ce jour :

N° du projet	Lieu de la DECI	Village concerné	Type de DECI	Référence cadastrale
1	Route de la Bourdenne / RD143	Le Pérat	Poteau incendie	
2	Rue de la Mairie	Le bourg	Réserve en eau	B 0030
3	Route de Montravail	Montravail	Réserve en eau	B 1274
4	Impasse de Langlade	Langlade	Réserve en eau	B 0200
5	Route de Meursac	Chez Quantin	Réserve en eau	B 1289
6	Route du Roc	Le Roc	Réserve en eau	C 2309

Afin de respecter le nouveau Schéma Communal, le Maire propose aux membres du conseil les parcelles suivantes pour l'implantation d'une nouvelle DECI :

N° du projet	Lieu de la DECI	Village concerné	Type de DECI	Référence cadastrale	Situation de la parcelle
7	L'Amandier	L'Amandier	Réserve en eau	B 0490	À acquérir
8	Impasse d'Aigressuire	Aigressuire	Réserve en eau	C 1213	À acquérir
9	Chemin de Crujard/RD143	Crujard	Poteau incendie	A 0215	À acquérir
10	Route de Saint André de Lidon	Sercé	Réserve en eau	C 1819	À acquérir
11	Route de Meursac	Grave	Réserve en eau	A 0731	À acquérir

12	Route du Roc/Route de Saint André de Lidon	Chez Curaudeau	Réserve en eau	C 2229	À acquérir
----	--	----------------	----------------	--------	------------

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 9 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention :

- Décide de faire réaliser le projet n° 12 en 2025 afin de satisfaire aux demandes de permis de construire,
- Décide que les coûts des travaux seront imputés à l'article 2156 - opération 115 au budget 2025,
- Autorise le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération,
- Décide que les autres projets se feront lorsque les formalités d'acquisition des parcelles seront effectuées.

Questions diverses

Devis du Syndicat de la voirie de 25 257.222 € pour les travaux de voirie pour la route de Pierre Brune : devis accepté.

Fin de séance : 21h00

Le Maire,
Bruno TAPON

Le secrétaire de séance,
Muriel MASSIEU



